

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 26 [i.e. 27]

Artikel: Le Pays de Vaud : sous la Maison de Savoie : (1263-1536)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184780>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

marchands étrangers. Berne et Vaud entre autres défendirent la sortie de leur territoire des grains, des farines et du pain, à moins qu'une déclaration ne justifât que ces produits étaient destinés à quelque canton confédéré.

A Genève, un arrêté du 16 juillet défendit aux particuliers d'acheter plus de deux coupes de blé à chaque marché, et aux boulanger, plus de cinq. Ceux-ci ne pouvaient vendre plus de 25 livres de pain par jour à chaque ménage. La fabrication de la pâtisserie et du pain blanc était interdite.

L'Etat de Vaud, qui avait déjà fait quelques achats de blés pour être versés sur nos marchés, adressa, en septembre, aux municipalités du canton, une circulaire dans le but de réaliser un emprunt par des souscriptions publiques, et les invita à provoquer des sociétés de bienfaisance pour satisfaire aux besoins les plus pressants.

L'appel du gouvernement fut entendu, les souscriptions eurent un résultat inattendu. Toutes les communes, et nombre de sociétés, d'administrations de secours et de particuliers y participèrent. Le Grand Conseil, convoqué extraordinairement, autorisa le Conseil d'Etat à souscrire jusqu'à la concurrence de huit cent mille francs, et à contracter à cet effet un emprunt.

Au fur et à mesure qu'une provision un peu considérable de grains était arrivée, elle était répartie entre les municipalités, en proportion de la somme totale des souscriptions dans leurs communes respectives. Des entrepôts pour l'emmagasinement des grains et leur livraison furent installés en divers lieux.

Les pluies continuèrent et ne cessèrent qu'à de rares intervalles, pour faire place, dès la fin de septembre, aux gelées blanches et au froid. Les récoltes ne pouvaient pas être enlevées; la vigne faisait mal à voir; l'aspect du pays était navrant; dans plusieurs localités, on dut secouer les avoines tardives et les faire sécher au four. Sur le plateau maigre et froid qui s'étend du Chalet-à-Gobet à la Tour de Gourze, les pommes de terres gelèrent dans les champs. Vers le Haut-Jorat, à la fin d'août, on avait coupé un à un les épis de seigle ou de froment qui avaient bonne apparence; le reste n'avait fourni que de la paille.

Le Jorat fut durement éprouvé; on ne se figure pas combien la détresse était grande dans les hamaux écartés, dans les maisons foraines de cette contrée rude et boisée, où les ressources sont à peine suffisantes en temps ordinaires. On vit les pauvres gens glaner l'avoine, ramasser les moindres épis le long du chemin et les petits enfants mendier les petites pommes de terre destinées aux bestiaux. Le blé se vendit d'abord au prix d'un écu neuf (40 batz), puis au prix fabuleux de deux écus neufs le quartier. Le marché de Lausanne, qui avait alors lieu sur la place St-François, présentait un singulier aspect. Acheteurs et vendeurs étaient très animés; les uns discutaient le prix et la qualité, murmuraient et proféraient parfois de sourdes menaces; d'autres,

plus calmes, mesuraient rigoureusement leurs quartiers de pommes de terre et tenaient le prix ferme à 20 batz. Ça et là de bruyantes contestations, des huées à l'adresse des acheteurs en gros, tandis que, de char en char, de pauvres femmes ou des enfants mendiaient une pomme de terre ou deux.

L'hiver fut excessivement rigoureux. On écrivait du Saint-Bernard, le 23 décembre : « Depuis huit jours, le vent n'a cessé d'accumuler les neiges; les avalanches ont changé la forme de la montagne; la maison se trouve menacée; on ne s'y reconnaît plus. Pour comble de malheur, tous nos chiens ont été ensevelis sous les neiges en recherchant de pauvres voyageurs; leur utile race est éteinte, et il faudra bien du temps pour réparer cette perte.

Tels sont les détails que nous avons pu recueillir soit dans les journaux du temps, soit dans une brochure de M. Favrat, ou les récits de vieillard, qui se souviennent de cette terrible époque.

L. M.

Maintes fois nous avons pu nous convaincre que l'état de notre pays sous la domination de Savoie est encore une chose très vague pour beaucoup de gens; aussi nous empressons-nous de reproduire les lignes suivantes, qui nous tombent sous la main. Elles contiennent une foule de détails qui ne peuvent manquer d'intéresser nos lecteurs.

Le Pays de Vaud

sous la Maison de Savoie (1263-1536)

La domination que cette maison exerça dans le Pays de Vaud offrira toujours d'imposants souvenirs, soit par l'immense impulsion que reçut la liberté de son peuple, soit par le degré d'utilité et d'élevation auquel furent portés ses institutions, son commerce et ses arts.

Pendant cette longue suite d'années, le pays de Vaud n'offre presque que des tableaux tranquilles. Souvent l'Europe est en feu et voit ses trônes ébranlés, ses générations disparaître. A peine le bruit de ces révoltes trouble la paix de notre heureux pays.

Les ducs de Savoie l'administraient, du reste, plus en protecteurs qu'en souverains. Distraits par de plus grands intérêts, ils y résidaient peu. Un gouverneur, né dans le pays, régissait cette contrée de leur part, et des états généraux achevaient d'y consolider la liberté publique.

Ces états s'assemblaient à Moudon et exerçaient toutes les prérogatives des peuples libres. Lorsque le baron de Vaud était en guerre, les nobles marchaient à la tête de leurs vassaux, et les villes sous leurs bannières. Les contingents de Nyon, Morges, Vevey, Romont, Rue, Moudon, Orbe, Les Clées et Yverdon étaient déterminés par la loi. Le bailli choisissait les gens de guerre avec les magistrats des cités.

Les villes avaient leurs arsenaux. On y trouvait, avant l'invention de la poudre, des balistes, des pierriers, des tortues; mais le baron n'en pouvait faire usage sans leur consentement. L'arc était aussi d'un usage général; les archers vaudois avaient une réputation méritée. La maison de Savoie cherchait à entretenir cet esprit militaire. C'est elle qui avait institué dans ce pays le tir du papegay.

Le commerce avait fait des progrès. On voit par un tableau des douanes que le pays de Vaud recevait, vers 1350, des laines d'Angleterre et de Venise, et des étoffes teintes de Flandre. On tirait de Genève les productions méridionales et l'épicerie. Plusieurs Vaudois fréquentaient, en 1400, les foires de Francfort.

L'industrie offrait au commerce plusieurs facilités. A Yver-

don, à Nyon, à Vevey, on trouvait déjà de petits bâtiments destinés à parcourir les lacs. Il y avait quelques manufactures à Lausanne. Payerne était le meilleur marché du pays. Aigle avait obtenu deux foires par année. Destinées à protéger le commerce, les lois avaient ordonné que, si le campagnard tombait malade dans un marché public, il serait soigné et reconduit chez lui aux frais de la commune.

L'agriculture prospérait; les couvents lui avaient donné une grande impulsion. Les champs les mieux cultivés, les terres les plus riches environnaient les monastères. On recueillait d'excellent vin à La Côte et à Lavaux. Déjà les lois défendaient de planter des arbres dans les vignes et de renvoyer un vigneron actif et intelligent.

L'architecture offrait encore des constructions gothiques, sans proportions, sans commodités et sans goût. Cependant la fréquence des incendies avait fixé l'attention; on commençait à employer la pierre. Berne et Genève en avaient donné l'exemple et le pays de Vaud ne tarda point à les imiter. On commençait aussi à pavier les rues des villes. Les routes étaient également réparées; on y destinait le produit des péages; mais les ponts étaient encore rares et les voyages longs et dangereux.

Les mœurs s'étaient adoucies, et chaque jour on les voyait se dépouiller de ces usages barbares qui signalaient le gouvernement féodal. Cependant, la guerre offrait encore un caractère féroce. Les divisions intestines qui désolaient souvent l'Évêché de Lausanne, les expéditions du Valais, un peu plus tard, les invasions des Suisses dans le pays de Vaud, étaient toujours accompagnées du pillage et de cruautés.

La noblesse vaudoise avait peu de rapports avec la noblesse allemande, mais elle avait obtenu à la cour de Savoie un crédit distingué. On remarquait à celle du *Comte Verd*, le célèbre Guillaume de Grandson, Louis de Cossonay, trois Montfaucon, les barons de Blonay et d'Aubonne, et un grand nombre de chevaliers vaudois.

Les villes avaient leurs conseils, leurs bannerets, leur code municipal, leur police. Moudon s'enorgueillissait d'être devenu le siège des Etats. Lausanne, sous son *plaict général*, jouissait d'une liberté sage. Nyon était le centre d'une vaste juridiction et passait, à cause de l'étendue de ses forêts, pour une cité opulente. Cossonay, Grandson, Villeneuve, dévorées par des incendies, avaient obtenu le droit d'*omguelet* pour réédifier leurs murailles et s'étaient déjà formé des revenus publics.

En Europe, les lumières faisaient des progrès sensibles, et cette révolution n'était pas étrangère au pays de Vaud. Les universités se multipliaient : Oxford pour la théologie, Bologne pour le droit, Montpellier pour la médecine, Paris pour tous les arts réunis, avaient de la réputation. Quelques jeunes Vaudois s'étaient déjà rendus dans cette capitale, y avaient perfectionné leurs études et avaient rapporté dans leur patrie des lumières et du goût.

Les sciences et les arts avaient fait plusieurs découvertes importantes. La boussole avait été trouvée et influait déjà sur la géographie et la navigation. On commençait à peindre à l'huile et à graver sur métaux. L'établissement des postes et l'usage des lettres de change datent du même temps. La poudre à canon fut également découverte. Berne venait de faire acheter à Nuremberg ses deux premiers canons. Enfin, vers le milieu du XV^e siècle, l'imprimerie fut imaginée et vint fixer la durée et les progrès des arts. Genève fit ses premiers essais en 1478. On imprima au prieuré de Rougemont en 1481. Ce fut en 1556 que cet art fut connu à Lausanne.

Cette heureuse position était souvent interrompue dans le pays de Vaud par des calamités publiques. Les petites guerres que se livraient les vassaux, les incendies qui mirent plusieurs villes en cendre, les pestes qui se renouvelaient souvent à cette époque et qui dépeuplèrent Vevey, Nyon et Yverdon, altéraient le bonheur public. A la suite de la grande peste de 1349, on eût pendant longtemps de la peine à se pourvoir de domestiques. La solde des troupes et la main-d'œuvre avaient augmenté d'un tiers par suite de la dépopulation.

L'hommo, la fenna et lo larro.

Quand Djan Colin étai valet,
L'étai tant fou dè sa Suzet,
Que furont tsi Pétabosson
Po fère on bet d'accordâiron.
Mâ ein aprés, dein lão ménadzo,
Quand bin Colin étai tot sadzo,
La Suzet fasai lo fricot
Mâ sein jamé pipâ lo mot.
Ne sé pas porquiet le boudâvè.
Cein sè pâo que le regrettâvè
D'avâi mariâ cé pourro Djan
Qu'êtai on tantinet bedan,
Qu'avâi bio la veti dè sia,
Lâi derè : « ma râva, ma mïa ! »
Allumâ lo fù, l'attusâ,
Plioumâ lè truffés, ramessî ;
La Suzet étai adé sotta
Et lâi fasai adé la pøtta,
Kâ jamé ne redéveza
Què po repondre oï âo na.
Lo pourro coo sè lameintâvè,
Et sè desâi : Se le m'amâvè,
Sarâi pas dinsé tot dâo long
Coumeint 'na porta dè preson.
Onna né que fasai né nâire,
Yena dè clliâo nés que font poâire ;
Droumessont tsacon dein lão lhî
Sein sondzi à sè reveillî.
Et tandi que Colin ronclliâvè
Et que la Suzet l'imitâvè,
On larro monte à pî dè tsau
Lè z'égras que vont pè l'hotô ;
Mâ quand vâo robâ la pedance,
Fâ on boucan dè la metsance
Ein sè rebatteint perque bas
Avoué dou jambons et on là.
La Suzet qu'oût cé tintamarré
Châotè frou ein crieint : âi larrè !
Et va sè fourrâ dein lè bré
Dè Djan que droumessai adé.
— Qu'est-te çosse? quoui mè reveille?
Que fâ Colin, vito 'na seille
Lâi a dâo fù, iô don que l'est?
— « N'est pas dâo fù, dit la Suzet,
L'est on voleu. Pè la cousena,
On l'out que couré ma toupena.
Ye grulo que vigné vers no,
Preinds mè, mon bon Djan ; âo séco ! »
Colin ne savai pas què crairé
Kâ ne s'atteindâi diére à vairé
La Suzet lâi preindrè la man
Et lâi derè : Djan, mon bon Djan !
Assebin, bénessai lo larro,
Et sein sè budzi dè son carro
Po traci avoué on chaton
Lâi bailli 'na distribuchon,
Lâi crié : « Fâ pî à te n'ëse
Tè vu pas tsertsi onna niése
Kâ t'ës causa dè mon bounheu,